



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Le 1^{er} février 2021

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 1^{er} février à 20h00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Patrick Beaulieu
Monsieur	Roberto Pelletier
Monsieur	Frédéric Beaulieu
Monsieur	Gilles Dumont

Siège numéro 2 vacant

Assiste également à la séance du conseil, madame Dominique Michaud, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET ORDRE DU JOUR

1^{er} février 2021 à 20h00

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier
- 5- Suivi des dossiers
- 6- Approbation des comptes et déboursés
- 7- Correspondance
- 8- Affaires financières



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

- a. Adoption d'une résolution pour rendre conforme l'aide financière RÉCIM – Caserne incendie abrogeant une résolution de 2015-09
- b. Demande d'aide financière – Cercle des fermières
- c. Adoption budget 2021 SHQ pour l'office d'habitation du Témiscouata
- d. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus

9 Loisirs, cultures et vie communautaire

- e. Appui Unis pour la Faune pour le plan de gestion du cerf de virginie
- f. Demande d'aide financière afin de rendre sécuritaire le terrain de balles

10-Travaux publics

- g. Adoption règlement 415 - réserves financières Voirie
- h. Réception définitive des ouvrages – Rue Pelletier
- i. Autorisation de circuler – transport de gravier autoroute 85
- j. Autorisation de tests avec dégraçant écologique rue St-Charles et Gauvin

11-Urbanisme

- k. Création chemin privé pour lot enclavé # 3 224 950
- l. Servitude Hydro-Québec - nouveau développement rue Pelletier

12-Sécurité incendie

- m. Projet borne sèche - Demande d'autorisation construction borne sèche sur lot 3 225 784 ou autres avec autorisation du même propriétaire
- n. Projet borne sèche – autorisation d'engager dépenses conditionnelles
- o. Autorisation achats matériels respiratoires usagés
- p. Engagement de 3 nouveaux pompiers suite à des démissions

13-Hygiène du milieu

- q. Achats appareils de mesure et sondes, bassins eaux usées

14-Période de questions

15-Levée de l'assemblée

02-21-9205

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

- a.. Période de questions (ODJ)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

02-21-9206

Il est proposé par Gilles Dumont appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 janvier 2021 et que madame la mairesse et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5. SUIVI DES DOSSIERS

OH : les dépenses imputées seront de 2 778 \$ en 2020 et celui de 2021 seront budgété à 1748 \$

MRC : des montants sont prévus pour la Traverse de l'ordre de 120 000 \$. Une meilleure couverture cellulaire sera réalisé pour la municipalité de Squatec. Il y a eu également un avis de motion pour un immeuble de notre municipalité pour un changement auprès de la CPTAQ.

Couverture internet : une demande a été fait pour une meilleure couverture internet haute vitesse sur le chemin du Golf.

Neige : une demande citoyenne a été fait pour que la neige au bout de la rue Caron soit entreposée à une autre place que directement au bout de ce chemin. Le terrain adjacent appartenant à la municipalité, pour la saison 2021, la neige y sera déplacée.

6. APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

02-21-9207

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Mélissa Lord que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du mois de janvier 2021 totalisant une somme 44 388.40 \$ ainsi que le rapport des salaires pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021 totalisant une somme de 27 125 \$

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits au rapport des impayés et déboursés directs en date du 31 janvier 2021 et autorise les paiements de ces déboursés.

7. CORRESPONDANCE

La Mairesse présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de janvier 2021.

8. AFFAIRES FINANCIÈRES

- r. Adoption d'une résolution pour rendre conforme l'aide financière RÉCIM – Caserne incendie abrogeant une résolution de 2015-09



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

02-21-9208

ATTENDU QUE le projet de la caserne incendie est toujours en analyse au MAMH;

ATTENDU QUE depuis la demande d'aide financière originale en 2015, le programme a changé de nom;

ATTENDU QUE le MAMH a fait la demande de produire une nouvelle résolution

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité que :

- Le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- La municipalité a pris connaissance du guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- La municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

s. Demande d'aide financière – Cercle des fermières

02-21-9209

ATTENDU QU'une demande écrite a été reçu au bureau municipal;

ATTENDU QUE l'organisme est à but non lucratif;

ATTENDU QUE l'organisme dessert la clientèle de la municipalité

Il résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas octroyer un montant à l'organisme et ce pour toute l'année 2021.

t. Adoption budget 2021 SHQ pour l'office d'habitation du Témiscouata

02-21-9210

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Témiscouata fait partie des organismes dont les activités financières sont consolidées avec ceux de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a une entente avec la SHQ où la municipalité absorbe 10 % du déficit d'exploitation de l'immeuble situé sur son territoire,

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation budgétaire de la SHQ au nom de l'Office d'Habitation du Témiscouata.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

u. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus

ATTENDU QU'en vertu de l'article 357 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tout membre du conseil doit déposer une déclaration écrite de ces intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, le conseil reçoit et accepte ces documents et les feront parvenir aux autorités nécessaires.

9. Loisirs, cultures et vie communautaire

a. Appui Unis pour la Faune pour le plan de gestion du cerf de virginie

02-21-9211

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie ;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un male de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau ;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la *loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Robert Pelletier et appuyé par Mélissa Lord et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! appui l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois.

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*.

- b. Demande d'aide financière afin de rendre sécuritaire le terrain de balles

02-21-9212

CONSIDÉRANT QUE le terrain de balle actuel n'a pas de filet de sécurité du côté de la Résidence A. Parent;

CONSIDÉRANT QUE ces filets sont également absents dans le côté du stationnement des employés de la Résidence et du cabanon de rangement;

CONSIDÉRANT QUE qu'il y a déjà eu des incidents impliquant des balles provenant de notre terrain sur le balcon arrière de la résidence et sur le cabanon dans le stationnement arrière

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité fasse une demande d'appel de projet à la MRC Témiscouata dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Et d'autoriser Dominique Michaud, directrice générale à signer tout document se rapportant à cette demande.

10. Travaux publics

- a. Adoption règlement 415 - réserves financières Voirie

02-21-9213

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement a été donné par Patrick Beaulieu à la session ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement 415 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement porte le numéro 415 et le titre de « règlement créant une réserve financière pour le remplacement ou l'acquisition des véhicules des travaux publics »

ARTICLE 2 OBJET

Le conseil est autorisé par le présent règlement à procéder à la création d'une réserve financière visant le financement de l'acquisition des véhicules et équipements de voici lorsque requis.

ARTICLE 3 : TERRITOIRE VISÉE

La présente réserve financière est créée au profit de l'ensemble de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

ARTICLE 4 : DURÉE

La durée d'existence de la réserve financière est fixée pour une durée indéterminée, compte tenu de sa nature

ARTICLE 5 MONTANT PROJETÉ

Le conseil décrète par le présent règlement que le montant projeté de cette réserve est de 500 000\$ excluant les intérêts générés par les sommes versées à sa dotation

Le conseil est autorisé lorsqu'il effectue le paiement de dépenses prévues à la présente, à continuer de doter cette réserve pour atteindre le montant prévu au 1^{er} alinéa.

ARTICLE 6 : MODE DE FINANCEMENT

Les sommes affectées annuellement à la constitution de cette réserve financière peuvent provenir :

- a) D'une affectation à cette fin d'une partie du fonds général de la municipalité, incluant toute somme qui pourrait provenir du surplus accumulé non autrement affectés;
- b) D'une taxe spéciale prévue au budget à cette fin et imposée sur les immeubles imposables de tout le territoire de la Municipalité. La réserve est constituée des sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Ces sommes doivent être placées conformément à l'article 203 du Code Municipal



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

ARTICLE 7 DISPOSITION

À la fin de son existence, tout excédent le cas échéant sera affecté à toute autre dépense qui serait nécessaire pour l'entretien des véhicules de voirie.

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

b. Réception définitive des ouvrages – Rue Pelletier

02-21-9214

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de Norda Stelo un certificat de réception des ouvrages daté du 19 janvier 2021 pour le projet de réfection et prolongement de la rue Pelletier;

ATTENDU QUE suite à leur visite de suivi de chantier, des correctifs ont été apportés

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que nous acceptons les travaux et comprenons que la signature du certificat met fin au contrat de l'entrepreneur sans préjudice quant au règlement des réclamations de l'entrepreneur déjà connues et d'autoriser Dominique Michaud, directrice générale à signer le certificat de réception définitive des ouvrages.

c. Autorisation de circuler – transport de gravier autoroute 85

Ce point a été reporté à une rencontre ultérieure

d. Autorisation de tests avec déglacant écologique rue St-Charles et Gauvin

02-21-9215

ATTENDU QUE présentement, la municipalité utilise du déglacant traditionnel sur tout son territoire;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ainsi que le MTQ utilisent déjà ou sont en test avec des déglacant écologique;

ATTENDU QUE la protection de l'environnement fait partie intégrante des valeurs du conseil

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de tester, durant la présente saison, un déglacant écologique sur les rues St-Charles et Gauvin ainsi que dans les stationnements du bureau municipal et du Centre de Loisirs situés tous 2 sur les rues susmentionnées.

11. Urbanisme

a. Création chemin privé pour lot # 3 224 950



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

02-21-9217

ATTENDU QUE selon la localisation du lot # 3 224 950, n'a pas la possibilité d'avoir un numéro civique sur la rue commerciale, le lot voisin de gauche porte le numéro 202 (lot 3 224 951) et le voisin de droite est numéroté 204 (lot 3 225 087).

ATTENDU QUE dans le passé, la municipalité n'a pas inclus ce terrain sur la rue commerciale mais avait une façade complète sur la rue Saint-Philippe.

ATTENDU QUE l'ancien propriétaire a vendu une section de terrain de ce lot au Foyer Beauséjour pour leur accessibilité à de l'eau potable.

ATTENDU QU'il était nécessaire pour émettre un permis de construction, la municipalité a donné un numéro civique temporaire

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de régulariser l'adresse temporaire en permanent auprès de la commission de la toponymie.

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que l'accès de ce lot porte le nom de « Chemin le Boisé », et que l'adresse civique de ce lot sera « 20 ».

b. Servitude Hydro-Québec - nouveau développement rue Pelletier

02-21-9218

ATTENDU QUE le nouveau développement de la rue Pelletier doit être alimenté rapidement par les services publics;

ATTENDU QUE la pose des poteaux d'alimentation de ces services sont totalement sur des terrains appartenant encore à la municipalité

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de faire les démarches pour les futures servitudes, de faire notarié ces servitudes et d'autoriser Sonia Larrivée mairesse et Dominique Michaud, directrice générale et secrétaire trésorière à signer les contrats afférents.

12. Sécurité incendie

a. Projet borne sèche - Demande d'autorisation construction borne sèche sur lot 3 225 784 ou autres avec autorisation de gré à gré du même propriétaire

02-21-9219

ATTENDU QU'une citerne incendie de la municipalité fait partie des lots qui sont expropriés pour le prolongement de l'autoroute 85;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

ATTENDU QUE le MTQ offre de la relocaliser à leur frais sur approbation de dépenses conditionnelles en échange du lot appartenant à la municipalité sur le trajet de la 85;;

ATTENDU QUE plusieurs immeubles situés près de la 85 et sur les routes de déserte de l'autoroute seront démolies ou relocalisées;

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de faire une demande de relocalisation pour une borne sèche à l'intersection du rang Bellevue et du chemin Vauban ou à tous autres endroits jugés ne portant pas préjudice au propriétaire et à la Municipalité à la même intersection.

- b. Projet borne sèche – autorisation d'engager dépenses conditionnelles

02-21-9220

ATTENDU QUE le prolongement de l'autoroute 85 occasionne la démolition d'une citerne incendie situé sur son trajet;

ATTENDU QUE le MTQ nous offre sa relocalisation à leur frais selon certaines conditions;

ATTENDU QUE la construction d'une borne sèche demande plusieurs soumissions de l'extérieur et localement;

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents d'engager certaines dépenses sur approbation de la personne responsable au bureau régional du MTQ à Rimouski conditionnel à leurs remboursements dans un délai de 18 mois.

- c. Autorisation achats matériels respiratoires usagés

02-21-9221

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission pour l'acquisition de 6 cylindres de carbone usagé avec 4 MSA usagés

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est avantageuse et que ce matériel est nécessaire au bon fonctionnement de la brigade incendie

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de AG Consultant d'Edmunston au montant de 2 196.50\$ TVH incluse.

- d. Engagement de 3 nouveaux pompiers suite à des démissions

02-21-9222

ATTENDU QU'il y a eu 3 démissions en janvier 2021 de pompiers volontaires



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les normes exigent qu'au moins 8 à 10 pompiers sont nécessaires par intervention;

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter Hugo Landry, Louis-Maxime Marquis et William Daudelin à titre de pompier volontaire et de les autoriser à débiter leur formation obligatoire en 2021.

13. Hygiène du milieu

- a. Achats appareils de mesure et sondes, bassins eaux usées

02-21-9223

ATTENDU QUE certains appareils de mesure d'oxygénation de mesure de Ph sont inexistantes ou en fin de vie utile à la station des 3 bassins d'eaux usées;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 soumissions conformes concernant ces 2 items

Il est proposé par Robert Pelletier appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission des Entreprises Camille Ouellet et Fils au montant de 5 506.94\$ taxes incluses, plus bas soumissionnaire et de procéder à leur installation dès que possible.

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h55.

Sonia Larrivée Mairesse

Dominique Michaud DG et Secrétaire-trésorière